

**Procès-verbal**  
**Bureau communautaire**  
**Lundi 21 juillet 2025 à 17 heures 30**  
**Salle de réunion de la CCAVM**

Le lundi 21 juillet 2025 à 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers communautaires présents** : Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n° 2*), Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX et Joël TISSIER.

**3 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Franck MOINARD a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE.

**2 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Christian GUYOT et Marie-Claire LIMOSIN.

**3 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN, Serge NASSELEVITCH et Bernard RAGAGE.

Date de la convocation	Vendredi 11 juillet 2025
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 23 JUIN 2025**

**Approbation du procès-verbal du lundi 23 juin 2025** (*Rapporteur : le Président*) : aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal du lundi 23 juin 2025 est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité (cf. : annexé au procès-verbal).**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT**

- Le Président donne des informations sur la réglementation de la communication en période de réserve électorale.

- Le Président informe qu'il a reçu le bilan financier de la manifestation « Le Grand Huit 2025 » qui laisse apparaître une subvention de 6 000,00 euros de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan au lieu de 8 000,00 euros inscrits au budget principal 2025.

### O.J N° 3 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Attribution du marché de fabrication, conditionnement et de livraison en liaison froide de repas et collations destinés aux petites crèches et micro-crèche du territoire et à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « 1,2,3...Soleil ! » à Avallon** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique qu'une consultation de prestataires a été lancée pour le marché de fabrication, conditionnement et de livraison en liaison froide de repas et collations destinés aux petites crèches et micro-crèche du territoire et à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « 1,2,3...Soleil ! » à Avallon pour les périodes allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 et du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027. Il précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire avec seuil minimum et maximum et que le montant du marché dépendra des commandes émises pendant son exécution. Le Président propose au Bureau communautaire de délibérer pour :

- Se prononcer sur les offres reçues qui seront présentées en cours de séance, Et, le cas échéant,
- Attribuer le marché de fabrication, conditionnement et de livraison en liaison froide de repas et collations destinés aux petites crèches et micro-crèche du territoire et à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « 1,2,3...Soleil ! » à Avallon au prestataire présentant la meilleure offre commerciale pour les périodes allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 et du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027,
- L'autoriser à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente décision.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE le marché de fabrication, conditionnement et de livraison en liaison froide de repas et collations destinés aux petites crèches et micro-crèche du territoire et à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « 1,2,3...Soleil ! » à Avallon pour les périodes allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 et du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027, à la SAS Groupe Elite Restauration sise 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY présentant la meilleure offre commerciale (cf. : analyse des offres annexée au procès-verbal),**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente délibération.**

**2°) Créances éteintes** (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 746,17 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 746,17 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.**

**3°) Créances éteintes** (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 45,30 euros émis sur le budget annexe « gestion du Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 45,30 euros émis sur le budget annexe « gestion du Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.**

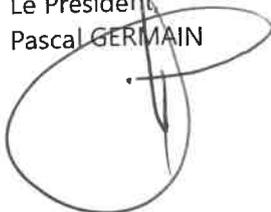
**4°) Créances admises en non-valeur** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau communautaire de délibérer pour admettre en créances admises en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 17,50 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances admises en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 17,50 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.**

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 17 heures 50.**

2025/18	Attribution du marché de fabrication, conditionnement et de livraison en liaison froide de repas et collations destinés aux petites crèches et micro-crèche du territoire et à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « 1,2,3...Soleil ! » à Avallon
2025/19	Créances éteintes - budget autonome "gestion des déchets ménagers et assimilés"
2025/20	Créances éteintes - budget annexe "gestion du Pôle Petite enfance - Enfance-Jeunesse"
2025/21	Créances admises en non-valeur - budget autonome "gestion des déchets ménagers et assimilés"

Le Président,  
Pascal GERMAIN



Le Secrétaire,  
Camille BOERIO

